

# **Chambre des Urbanistes de Belgique**

# **Rapport d'activités 2018**

**Chambre des Urbanistes de Belgique**

---

Tél 02/512.34.52

Rue Ernest Allard, 21  
10000 Bruxelles

[www.urbanistes.be](http://www.urbanistes.be)  
[cub@urbanistes.be](mailto:cub@urbanistes.be)

---

# Table des matières

Activités du secrétariat _____	1
Relations avec les institutions _____	3
Relations avec les associations _____	4
Représentation au sein des commissions _____	8
Groupes de travail _____	12
Projet à mener _____	18
Informations générales _____	19

---

## Activités du secrétariat

---

### Conseil de direction

Le Conseil de Direction s'est réuni 9 fois sur l'année. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu. Les réunions se tiennent le deuxième mercredi du mois à l'Architect House à Bruxelles.

### Membres

La Chambre des Urbanistes compte 167 membres. Un travail de mise à jour a été effectué afin de ne conserver que les membres actifs ce qui explique la légère diminution constatée. 160 à 170 membres semble constituer la moyenne. Il est manifestement compliqué d'augmenter significativement ce nombre.

En respect des dispositions RGPD, la liste des membres n'est plus disponible sur le site internet. Le secrétariat ne diffuse plus cette liste. Le nom des membres figure sur le site avec, le cas échéant, la possibilité d'un contact via LinkedIn.

### E-News

28 E-News ont été envoyées durant l'année 2018.

Elles sont envoyées uniquement aux membres de la CUB par le webmaster du site. Elles sont également diffusées via LinkedIn et figurent sur le site internet.

Le Conseil de direction a décidé de ne plus diffuser les offres d'emploi. Seules les demandes de nos membres ou de certains de nos partenaires sont relayées sur le site et dans certains cas via les E-News.

### Site internet ([www.urbanistes.be](http://www.urbanistes.be))

La consolidation du contenu du site internet se poursuit. Il comprend à présent une rubrique « Devenir urbaniste » qui regroupe un panorama des formations en urbanisme et développement territorial dispensées en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La fréquentation du site est constante.

#### Statistiques générales

- 5.649 sessions pour 5.244 sessions en 2017
- 4.322 utilisateurs pour 3.648 utilisateurs en 2017
- 12.125 pages vues pour 12.306 pages vues en 2017
- 3.329 utilisateurs en Belgique

#### Profil d'âge

- 33,5% 25-34 ans
- 27,5% 18-24 ans
- 15,5% 35-44 ans
- 12,5% 45-54 ans
- 5,5% 55-64 ans
- 5,5% +65 ans

Pages les plus visitées

- Accueil 1.982 vues
- Jobs 1.047 vues
- Liste des membres 702 vues
- SDT 398 vues
- News CUB membres 288 vues
- Devenir urbaniste 256 vues
- Presentation 244 vues
- Reforme du CoBat 183 vues
- Contact 180 vues
- etc...

Le projet de constituer une rubrique « Publications » répertoriant les publications et articles de nos membres n'a pas avancé cette année par manque de temps.

**Correspondances**

Le Secrétariat assure également le suivi de la correspondance et des obligations liées à l'association professionnelle.

## Relations avec les institutions

---

### Etat fédéral

Aucun contact n'a été pris avec l'état fédéral durant l'année écoulée.

### Bruxelles-Capitale

Aucun contact n'a été pris avec la région Bruxelles-Capitale.

Benoît Perilleux a représenté, provisoirement la Région bruxelloise au Conseil de direction. Son remplaçant n'a pas encore été désigné.

### Wallonie

Aucun contact n'a été pris avec les autorités régionales wallonnes durant l'année écoulée.

Deux motifs à cela :

- Le CODT fut récemment mis en application ;
- Les élections communales et leurs conséquences aux échelles supérieures.

Il n'en demeure pas moins que le relationnel devrait être amélioré et plus En effet l'actuelle direction ne considère pas le partenariat avec la CUB comme étant utile.

La CUB a remis son avis dans le cadre de l'enquête publique lancée pour le Schéma de Développement du Territoire (SDT).

## Relations avec les associations

### ECTP

Fondé en 1985, le Conseil Européen des Urbanistes (ECTP-CEU) regroupe 25 associations et instituts professionnels d'aménagement du territoire de 23 pays européens ainsi que des membres correspondants. C'est une association faitière offrant à ses membres un cadre commun pour promouvoir la visibilité, la reconnaissance du rôle sociétal important et la pratique de la planification et du développement urbain en Europe et son enseignement, le développement professionnel continu et la définition des responsabilités professionnelles.

ECTP-CEU établit des normes d'éducation et de conduite pour la profession de planification; dialogue avec le gouvernement local, national et européen, identifie et récompense des exemples de bonne planification dans toute l'Europe.

Le président (Automne 2017 - Automne 2019) est Ignacio PEMÁN GAVÍN (AETU)

Secrétaire général Administrateur belge Joris Scheers (VRP)

**Notre représentant est Bruno Clerbaux.**

#### Assemblées Générales : 2

- AG de printemps en mai à Paris, à Roissy Charles de Gaulle, avec comme matière pour la réflexion de la partie académique de l'AG ainsi que pour les travaux y présentés par les Young European Planners et pour les candidatures du Grand Prix Européen de l'Urbanisme(Awards), les zones aéroportuaires et leurs incidences ; il s'en est suivi un « Airport Manifesto » qui sera présenté à Londres en mars 2019 ; présentation également, par un membre du CoR (Comité des Régions de l'UE) de la politique du COTER (partie Cohésion Territoriale) sur leur « New urban agenda »
- AG d'automne en novembre à Bruxelles, à l'Architect's House, avec comme matière pour la réflexion de la partie académique de l'AG, l'exposé très engagé et volontariste du Vlaams Bouwmeester L.Van Broeck sur la nécessaire reconquête de terrain vierge en Flandre

#### Activités du Conseil de Direction en 2018: assistance à

- Janvier : signature de la Déclaration de Davos <https://davosdeclaration2018.ch/fr/>
- Février et mars : réunions avec ISOCARP
- Février : réunion avec le COTER (UE)
- Février : ECTP-CEU devient membre consultatif de VitalNodes horizon 2020 (sur les réseaux européens de marchandises pour leur intégration et intermodalité)
- Mars : signature de la Cohesionalliance (sur la cohésion territoriale européenne) [www.cohesionalliance.eu](http://www.cohesionalliance.eu)
- Mars : signature par la Province de Flandre Occidentale de la Charte de l'Urbanisme européen
- Juin : EU week of cities and Regions à Bruxelles
- Septembre : réunion sur les Vital Nodes horizon 2020 à Bruxelles
- Septembre : congrès ESPON à Londres
- Octobre : UN Habitat Barcelone
- Octobre : présentation des Lauréats des Awards (Dublin et Barcelone) au COR et COTER et poursuite du renforcement de la collaboration
- Octobre : congrès des urbanistes polonais à Gdynia
- Novembre : Réunion du Network Territorial Contact Point (NTCCP) à Vienne

D'autre part, la participation de l'ECTP-CEU au CEMAT (Conférence des Ministres de l'AT du Conseil de l'Europe va s'interrompre dès lors que le CEMAT a perdu beaucoup de son intérêt suite au retrait de la Russie.

### Membres :

- Retour des associations principales de l'Italie (INU) et de l'Allemagne (BAK) comme « full members » ; coulissement des associations représentant précédemment ces pays ASSURB et SRL) comme membres correspondants
- Espoir crédible de retour de la Pologne et d'affiliation de la Macédoine et du Montenegro

### Groupes de travail en activité :

- Sponsorship
- Biennale (qui se tiendra à Plymouth en automne 2019 du 11 au 13 septembre ) et Awards
- Implantation de l'Urban Agenda
- Migration et participation au Goundtruth 2.0 Project
- Reconnaissance professionnelle : finalisation de « Guidelines Competences » (formation des urbanistes) en collaboration avec AESOP

### Commentaire général du délégué actuel :

Une fois de plus il fait appel à l'intérêt de jeunes membres de la CUB pour une relève d'une façon générale, pour une plus grande implication de la CUB à l'ECTP-CEU ; d'une façon générale, à son exception, il n'y a aucun membre CUB, ou presque, pour les manifestations de l'ECTP-CEU (colloques, congrès, AG, groupes de travail, réaction aux enquêtes et demandes du CECTP-CEU) ; ceci implique entre autre que pour l'extérieur, la Belgique n'est représentée que par des collègues flamands.

## ISOCARP

*La Société internationale des urbanistes et des planificateurs régionaux (ISOCARP) est une association mondiale de planificateurs professionnels expérimentés. Elle a été fondé en 1965 dans le but de réunir des planificateurs reconnus et hautement qualifiés dans un réseau international.*

*Le président élu (2018) est Dushko Bogunovich, Botswana / Nouvelle-Zélande*

*Le président (2019-2021) est Martin Dubbeling, Pays-Bas*

*VP Assistance technique : Jens Aerts, Belgique / USA ; Sébastien Goethals, Belgique / Chine et Eric Huybrechts, France*

### Notre représentant est Pierre Laconte.

Les contacts sont en cours avec la composante VRP pour finaliser la délégation belge et l'ouverture au Luxembourg (membre ISOCARP Thiry).

Le nouveau VP francophone Goethals devrait être impliqué.

## UNPLIB asbl

*Créée en 1961, l'Union nationale des professions libérales et intellectuelles de Belgique (Unplib) est l'organisation représentative de l'ensemble des professions libérales en Belgique. Elle est active partout où les intérêts de ses membres sont concernés.*

*Le président est Bernard Jacquemin*

**Notre représentant est Jean-Claude De Brauwer.**

Les membres de l'UNPLIB sont les associations professionnelles des professions libérales, mais aussi une nouvelle asbl interprofessionnelle qui remplace l'ancienne association de fait interprofessionnelle qui créa beaucoup de pagaille dans l'UNPLIB.

Depuis le début 2018, l'association est remise sur ses rails, les rivalités et dissensions internes sont apaisées et l'UNPLIB a repris activement ses activités statutaires et son travail vers l'extérieur. Le président Jean-Marie Conter a passé de longs mois à concilier les points de vue, à apaiser les rivalités et a présenté sa démission une fois ces objectifs atteints. Les statuts mis à jour ont été adoptés le 28 mars et, le 24 avril, Bernard Jacquemin a été élu comme nouveau président à une confortable majorité par rapport à l'autre candidat qui a pris la fonction de secrétaire général. Le nouveau président est à l'écoute de chacun et mène activement l'association.

La gestion de l'asbl est devenue précise et efficace. Jean Claude de Brauwer représente la CUB au conseil d'administration de l'UNPLIB. Il a organisé la visite du président Bernard Jacquemin au conseil de direction de la CUB du 16 mai 2018 et l'échange de vues fut fructueux. Il a notamment permis de limiter la cotisation CUB ce qui fut entériné ultérieurement par une négociation entre Jean Claude de Brauwer et Bernard Jacquemin.

La cotisation minimum d'une association est un de 1.250 euros. Celle de la CUB est limitée à 3,25 euros par membre CUB.

Le compte rendu des dernières activités de l'UNPLIB est mis à la disposition des membres sur simple demande.

## **Architect House**

**Notre représentante est Stéphanie Roose qui a succédé à Jean-Claude de Brauwer.**

L'asbl Architect's House gère le bâtiment qui appartient à la FAB royale, laquelle comporte 7 associations membres. En parallèle, il existe la FAB asbl qui compte 3 membres et est impécunieuse. Si la FAB quittait l'immeuble, elle devrait le céder à une association similaire, sans quoi il retournerait à l'État.

L'UPA, l'une des associations membres, gère la FAB et génère les finances. Elle a un accord de sponsoring avec l'ARCO, qui est mal rédigé et insuffisamment mis en œuvre. Cet accord prévoit une occupation payante des salles de l'Architect's House. L'ECTP a établi son siège dans l'Architect's House ce qui améliore les rentrées financières. Les locaux occupés par le CIAUD et l'appartement du dernier étage amènent les principales rentrées financières de l'asbl.

Dans le courant 2018, Stéphanie Roose a succédé à Jean Claude de Brauwer comme représentante la CUB au conseil d'administration de l'Architect's House. La CUB restera présente dans ce conseil tant qu'elle y aura son siège.

## **Fédération Suisse des Urbanistes FSU (Section romande)**

Des contacts sont maintenus. Il en ressort que la situation professionnelle en Suisse romande et son évolution peut être comparable à la situation de la Belgique francophone comme :

- le renforcement du rôle de l'urbaniste au sein des administrations (en ce compris les petites communes),
- la difficulté accrue des bureaux privés, notamment dans l'embauche de jeunes urbanistes disposant des compétences et aptitudes requises face à la multiplicité et diversité des tâches

- la reconnaissance de l'urbaniste (Diplôme et REGG avec une concurrence vis-à-vis des ingénieurs ..)

### OPQU

*L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes, l'OPQU a été créé le 3 mars 1998 avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF) et de l'État pour assurer une mission de service public, dans le cadre d'un protocole signé entre le Ministère en charge de l'urbanisme et l'OPQU.*

*La présidente est Pascale Poupinot.*

**Notre représentant est Pierre Cox.**

- Une démarche de rapprochement avec la CUB a été amorcée depuis plusieurs années. Des contacts réguliers ont été entretenus.
- De manière régulière, l'OPQU invite les membres de la CUB qui seraient intéressés par l'exercice professionnel en France, d'introduire leur candidature en vue de la qualification (Reconnaissance dans le cadre des marchés publics, quoique non obligatoire). Cet appel à candidature a été relayé par la voie des E-News.
- La CUB est invitée chaque année à leur assemblée générale ; aucune représentation n'a pu être assurée. Néanmoins, des contacts sont maintenus par d'autres voies.

## Représentation au sein des commissions

### En Région wallonne

#### Commission d'Avis sur les Recours en Matière d'Urbanisme (CAR)

*Président : Alain Masson*

*Le CoDT organise des recours à l'encontre des décisions relatives aux permis d'urbanisme et d'urbanisation. Le recours s'exerce auprès du Gouvernement.*

*Dans le cadre de cette procédure, la CAR est amenée à rendre un avis au Ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses compétences.*

*Afin de rendre un avis en parfaite connaissance, la CAR est invitée par le Gouvernement à une audition. Cette dernière permet à l'ensemble des parties (le demandeur, le Fonctionnaire délégué, le Collège communal et l'Administration) de faire valoir leur point de vue.*

*La CAR rend son avis en fonction des éléments évoqués lors de l'audition, du cadre légal que lui transmet l'administration du ministre mais aussi en fonction de l'ensemble des informations contenues dans le dossier administratif.*

Rapport établi par Joseph Polet

#### **Préambule**

Cette note établie sur base d'une expérience de 4 ans est un résumé rapide et de ce fait incomplet de l'ensemble des activités de la CAR.

L'esprit dans lequel nous avons travaillé durant cette année 2018 est identique à celui de 2017.

Une analyse sérieuse et consciencieuse des dossiers qui nous sont présentés.

Pour rappel, la CAR intervient dans le cadre de la procédure de recours à l'encontre de décisions relatives à des permis d'urbanisme ou d'urbanisation dont les sujets touchent à des questions d'architecture et d'urbanisme au sens large.

Pour ce qui concerne les auditions, les avis et les sujets traités, je vous renvoie aux notes précédentes.

Inutile de se répéter car pour ces points la CAR n'a pas changé sa manière face aux questions posées par les requêtes. Elle favorise une approche contextuelle avec un regard attentif à la dimension légale ou indicative des documents administratifs.

En cela, la CAR suit l'esprit du CoDT.

#### **Le passage CWATUP / CoDT**

Le CoDT est d'application depuis le 30 juin 2017 et voici ce qu'il dit à l'Art. R.I.6-4 :

*Fonctionnement de la CAR. « La commission émet un avis motivé en fonction du repérage et de la première analyse du recours visé à l'article D.IV.66, des circonstances urbanistiques locales, des éléments mis en exergue lors des débats de l'audition et des documents déposés au dossier lors de l'audition. En cas de parité des voix, l'avis est réputé favorable à l'auteur du recours... »*

Les premiers dossiers analysés sous cette nouvelle législation sont apparus au début du mois d'octobre 2017.

Durant l'année 2018,  $\pm$  17% des requêtes étaient encore introduites sous le régime du CWATUP.

Seules différences :

- La demande de recours doit être établie obligatoirement suivant un formulaire (annexe 20).
- L'administration (DGO4) établit une « Première analyse – Cadre légal » qui est transmise aux requérants et aux membres de la CAR avant l'audition.
- Cette première analyse permet aux requérants de préparer l'audition, d'apporter des compléments relatifs à leur demande et aux membres de la CAR de saisir rapidement la problématique posée.
- La notion de « valeur indicative » de tous les documents planologiques existants ou à venir, hormis le Plan de secteur bien entendu, est de plus en plus évoquée.  
Nous verrons par la suite comment cette nouveauté majeure sera réellement utilisée.

### Les sujets

- Globalement les demandes traitées sont semblables à celles des années précédentes et nous retiendrons que les sujets récurrents et de plus en plus nombreux sont :
  - o La division d'habitations en plusieurs logements.
  - o La demande de régularisation de travaux exécutés sans permis
  - o La construction ou l'utilisation d'annexes.
- Les sujets strictement d'urbanisme tels que des permis d'urbanisation par exemple sont rares (ils représentent 4 ou 5 demandes par an) et lorsqu'ils arrivent devant la commission c'est en général pour des questions de densité et/ou de réclamations du voisinage.  
Cependant, il est évident que la démarche contextuelle demande, dans la majorité des cas, une approche urbanistique.
- Des communes montrent une certaine fermeté, en se référant à des directives qu'elles ont établies ou au Schéma de Développement Communal (ancien SSC) pour tenter de :
  - o Réguler la densité.
  - o Contrôler les demandes de division (souvent horizontale) d'habitations en plusieurs logements. Logements, souvent de piètre qualité et de petites dimensions ; types une à deux chambres réduisant ainsi l'offre pour des familles.  
A noter que ces requêtes concernent majoritairement des régularisations.
  - o Contrôler la présence des enseignes publicitaires

### Les membres de la CAR.

Les membres sont désignés par le gouvernement wallon.

#### **Président**

Monsieur Alain MASSON

#### **Président -suppléant**

Mademoiselle Stéphanie PIRARD

#### **Membres représentants de l'Ordre des Architectes**

Membres francophones

Effectifs : Madame Catherine GUILLAUME et Monsieur Nicolas DEVUYST

Suppléants 1 : Messieurs Frédéric GENOTTE et Fabien FONTENELLE

Suppléants 2 : Messieurs Quentin ALLAIME et Norman LAMISSE

Membre Germanophone

Effectif : Monsieur Arne FRITZLAR

### **Membres représentants de la Chambre des urbanistes**

Effectifs : Messieurs David AERTS et Frantz LOTIN

Suppléants 1 : Messieurs Philippe HANOCQ et Xavier MARIAGE

Suppléants 2 : Madame Muriel PIANET et Monsieur Joseph POLET

### **Membres représentants de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles**

Effectif : Madame Dominique GUERRIER

Suppléant 1 : Monsieur Jacky MARCHAL

A noter que Jean-Claude De Brauwier a été nommé en remplacement de Muriel Pianet.

## **Pôle Aménagement du territoire**

*L'année 2017 a vu la refondation des organes de consultation de Wallonie. La CUB a été invitée à se faire représenter au sein du pôle « Aménagement du territoire ». Au sein du Conseil économique, social et environnemental (ex. CESW) cet organe a une compétence consultative générale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en Wallonie.*

*Elle a été installée au 1 janvier 2018, avec pour Président Samuël SAELENS.*

**Nos représentants au sein de la section Aménagement régional, sont Dominique Anne FALYS comme effectif et Pierre COX comme supplément.**

**Désignée par la section, Dominique Anne FALYS siège au sein du Bureau.**

La Section Aménagement régional est appelé à remettre son avis sur divers dossiers :

- Demandes de révision partielle du plan de secteur (Carrières, extension de zones d'activité économique...)
- Etudes d'incidence et rapports d'incidence sur l'environnement, lorsque les communes ne sont pas dotées de CCATM

Le Pôle Aménagement du territoire - Section Aménagement régional s'est également réuni avec la section « Aménagement opérationnel » ainsi qu'avec le Pôle « Environnement » et dans certaines circonstances avec les pôles « Mobilité », « Energie » et « Ruralité » afin de remettre un avis commun dans le cadre de dossiers d'importance transversale et impactant la politique régionale :

- Elaboration du Schéma de Développement Territorial – SDT (Schéma et EIE)
- Modification du Code sur l'Environnement
- Transfert de certaines compétences AT vers la Communauté germanophone
- Réseaux écologiques
- Proposition de Guide méthodologique « prendre en compte la faune et la flore protégées dans les projets »
- Décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols
- Proposition de « Code des ressources du sous-sol »
- Développement éolien en région wallonne

Une rencontre entre le Pôle Aménagement du territoire, la Commission régionale de Développement (CRD- Région bruxelloise) et le « Strategische Adviesraad Ruimtelijk Ordening en Onroerend Erfgoed » (SARO-Région flamande) fut organisée à la CRD (chez perspective.brussels, le 21/11) afin d'échanger sur les pratiques régionales respectives au travers des thèmes suivants :

- 1) Le polycentrisme/les nœuds/les réseaux – échelles optimales pour la gestion du territoire
- 2) La densification et la qualité de vie
- 3) La mobilité et les réseaux de transport
- 4) La Gouvernance

Le Bureau, instance décisionnelle du pôle « Aménagement du territoire », organise les travaux du Pôle et vérifie la motivation des avis présentés par une section qu'il complète le cas échéant.

### En Région bruxelloise

#### Commission régionale de Développement (CRD)

*Le gouvernement sollicite, en outre, l'avis de la Commission régionale sur les projets de plan régional de développement durable (PRDD), de plan régional d'affectation du sol (PRAS) et de règlements régionaux d'urbanisme (RRU), ainsi que sur les projets de plans communaux de développement (PCD), de plans particuliers d'affectation du sol (PPAS), lorsque que ceux-ci contiennent des dispositions qui dérogent au PRAS.*

*Le président est Jean de Salle, le vice-président est Eric Corijn.*

**Nos membres, experts indépendants, sont Benoît MORITZ et Pierre VANDERSTRAETEN et Paul VERMEYLEN**

Il est également à souligner qu'il existe d'autres Commissions d'avis traitant de matières proches de nos métiers mais dans lesquelles nous ne sommes pas représentés (pôle Environnement, pôle Mobilité (Collège d'urbanisme, Collège d'environnement, Commission Régionale de Mobilité).

---

## Groupes de travail

---

### Enseignement et formation

Ce groupe de travail est coordonné par Pierre Cox et Serge Peeters.

#### Structure de l'enseignement supérieur

A ce jour, le dossier d'une formation d'urbanistes en master 120 ECTS dans le régime de plein exercice se doit de poursuivre sa réflexion.

En 2018, un groupe de travail a été mis en place, regroupant les acteurs académiques.

Le 29 mai 2018, la Chambre a eu le grand plaisir de réunir autour de la table, 7 enseignants et responsables de l'enseignement de l'urbanisme, revant de Umons, UCLouvain, ULiège, l'ULB et de l'ISURU.

Un premier tour de table a permis de dresser le panorama des différentes formations dispensées. Le panel de formation est repris sur le site web de la CUB.

A la demande des participants, la CUB a adressé un courrier à l'ARES / Académie de recherche et d'enseignement supérieur, à l'attention de Monsieur le Président Jean-Pierre Hansen, motivant la nécessaire adaptation des programmes de **formation en urbanisme et aménagement du territoire** de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aux attentes sociétales d'une part, et aux exigences de la Directive 2006/123/CE, relative aux services dans le marché intérieur d'autre part.

L'union professionnelle des urbanistes de Belgique souhaite insister sur la nécessité d'organiser un **Master en Urbanisme et Aménagement du Territoire, en 120 ECTS**, accessible après 3 années de Bachelier et s'appuyant sur la recherche universitaire déjà existante en la matière.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'offre de formation en urbanisme et aménagement du territoire est déjà organisée par les 3 universités (UCL, ULB, ULg) qui proposent chacune un **master de spécialisation en 60 ECTS** accessible aux étudiants disposant d'un premier diplôme. Ce master, par le fait qu'il est donné en une année, n'est qu'une coloration à un diplôme déjà acquis.

Précisons que l'ISURU propose, dans le cadre de la promotion sociale, un master en 120 ECTS à horaire décalé accessible aux adultes, en partenariat avec l'Université de Lille.

D'autres masters, en rapport avec l'urbanisme et les métiers de l'action territoriale, sont organisés dans le cadre de masters en architecture, en géographie, en sociologie ou en environnement. Ceux-ci constituent au mieux une **filière** ou voire uniquement une **option** au sein de ces diplômes.

L'union professionnelle des Urbanistes de Belgique désire souligner la nécessité d'organiser la délivrance **d'un titre de Master en Urbanisme et Aménagement du Territoire**, en accord avec la **Charte de l'urbanisme européen - Barcelone 2013** - Une vision pour les villes et les régions-territoires de l'Europe du XXIe siècle rédigée par ECTP-CEU - (The European Council of Spatial Planners - le Conseil Européen des Urbanistes).

L'union professionnelle des urbanistes de Belgique est très sensible à la diversité de l'Europe qui est reflétée dans les distinctions locales et la **nature transdisciplinaire de la profession d'urbaniste** en Europe. Ceci permet à l'urbanisme de prendre en compte la diversité de ses villes, de ses territoires ou de ses autres espaces en termes de géographie, d'environnements, de paysages et de cultures.

C'est pourquoi, **l'urbanisme est interdisciplinaire** et implique une variété de professionnels et d'acteurs au sein de processus complexes. Le rôle de l'urbaniste s'adapte aux évolutions de la société et aux lois et politiques qui régissent l'aménagement du territoire. Celles-ci varient en fonction des différents modèles politiques et sociaux de chaque pays où les urbanistes sont impliqués que ce soit en tant que **visionnaires, technocrates, gestionnaires, conseillers, formateurs ou enseignants**.

Comparé à d'autres disciplines, **l'urbanisme se distingue** par son attachement premier à prendre en compte les intérêts de la société comme un tout, à voir un lieu de vie, un territoire comme une entité, et à long terme. Les urbanistes sont fortement attachés à servir et à préserver l'intérêt général et la démocratie locale. Leur propre indépendance et objectivité sont essentielles s'ils veulent s'acquitter du rôle de pilotes du changement dans la société vers un futur plus durable et plus sûr pour le continent.

**Les urbanistes analysent, élaborent, mettent en œuvre et assurent le suivi** des stratégies de développement, appuient les politiques, les programmes et les projets phares. Comme dans toute autre discipline, ils contribuent également à la formation professionnelle et à la recherche afin d'assurer continuellement l'adaptation de l'enseignement aux exigences du présent et du futur. Les urbanistes s'engagent activement dans les différentes phases et échelles du processus d'aménagement du territoire, bien qu'ils ne puissent être impliqués de manière égale et dans toutes en même temps.

Les enjeux posés par l'évolution de la société sont tels qu'ils **légitiment l'organisation d'une formation universitaire sur cinq ans** (comme dans beaucoup de pays en Europe).

La Chambre des Urbanistes de Belgique suggère d'en construire la possibilité de manière progressive. Une première étape passe par **l'habilitation des universités à organiser des masters 120 ECTS, en urbanisme et aménagement du territoire**.

C'est pourquoi, il est important de porter la formation en urbanisme et aménagement du territoire à 2 années de Master et en y **donnant la possibilité de croiser une pluridisciplinarité d'apprentissage qui ne peut trouver place que dans un Master de 120ECTS**.

Il s'agit également d'adopter un **titre susceptible de parler à un large public étudiant**. Ce public sera composé d'une part d'étudiants déjà formés à analyser et à agir sur les processus par lesquels la société se territorialise ; et d'autre part d'étudiants exercés à la conception et à la production des (infra)structures et des formes constituant la base physique et matérielle de ces dynamiques de territorialisation. L'interaction de ces publics au sein des différentes activités de la formation est considérée par la Chambre des Urbanistes de Belgique, comme un moteur d'apprentissage irremplaçable.

**Il est évident que cette nouvelle formation répondra à un enjeu sociétal, à un besoin socioéconomique ou à une nécessité d'actualisation, que nous rencontrons tous les jours dans l'exercice de notre profession. Elle en sera inévitablement une plus-value par rapport aux formations existantes, puisqu'elle sera plus diversifiée et plus complète.**

LA CUB n'a reçu aucune réponse officielle... Néanmoins divers contacts ont été pris et il en ressort que cette demande d'habilitation, appuyée par la CUB, n'a finalement pas été soutenue par les recteurs, auprès de l'ARES, pour les demandes d'habilitation 2018.

Affaire à suivre !

## Communication et publications

Ce groupe de travail est coordonné par Renaud Daele.

Aucune action n'a eu lieu cette année.

## Marchés publics et documents de référence

Ce groupe de travail est coordonné par Serge Peeters.

Aucune action n'a eu lieu cette année.

## Certification

Ce groupe de travail est coordonné par Serge Peeters.

L'année passée, l'Assemblée Générale a approuvé le guide.

**Début 2019, une première réunion d'informations a eu lieu.**

**Belgian Construction Quality Society (BCQS)** et la **Chambre des Urbanistes de Belgique (C.U.B.)**, accompagneront les bureaux d'études en urbanisme et aménagement du territoire, dans l'obtention du label **Construction Qualité**.

**BCQS**, organisme fondé en 1994 par SECO et le CSTC, a pour objectif d'informer, former, conseiller et accompagner les bureaux d'études pour la mise en place d'un système de management (qualité, sécurité et environnement)

BCQS et la C.U.B. organiseront une formation qui ne sera pas obligatoire, déclinée en **quatre modules de 3 heures**, répartis sur deux mois. Les thématiques abordées seront :

1. Organisation du bureau ;
2. Interaction avec le client et les parties prenantes ;
3. Réalisation des missions ;
4. Évaluation et amélioration interne.

Cette formation unique aura lieu dans les locaux de la C.U.B. et sera plus spécialement destinée au responsable du bureau et ou au futur coordinateur quality.

A l'issue de cette formation, le bureau d'études sera invité à mettre en place cette démarche. A la demande du bureau d'études, BCCA viendra ensuite auditer son processus, chaque année, dans un souci d'amélioration permanente et ainsi permettre au bureau d'études de se situer dans une dynamique d'amélioration. La validité de ce **label Construction Quality** est d'une année.

Un **Comité de Labélisation** sera mis en place pour une durée de quatre ans. Il sera composé de dix membres :

- BCCA (3 experts)
- CUB – Chambre des Urbanistes de Belgique (2 représentants du Conseil de direction)
- ECTP-CEU - Conseil Européen des Urbanistes (1 représentant)
- Région wallonne (1 représentant)
- Région de Bruxelles-Capitale (1 représentant)
- UVCW - Union des Villes et Communes de Wallonie (1 représentant)
- AVCB - Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (1 représentant)

### **Partenariat avec la FUP**

Notre représentante est Clothilde Fally.

Notre représentante est Clotilde Fally.

Les relations que mène la CUB avec la FUP portent principalement sur deux axes, à savoir la collaboration à l'organisation du Forum annuel dont le premier a eu lieu en 2017; le second portant sur les relations extérieures avec les organismes liés à la profession tels que la VRP et ISOCARP.

Afin de soutenir la FUP dans le lancement de ses activités, un soutien financier a été consenti par le CUB et a été ratifié dans un protocole d'accord fixant l'aide à rembourser par la FUP (6.748€ sur 3 ans, dont 3374€ à échéance en septembre 2017). La dernière échéance n'a pas été remboursée et reste toujours due à ce jour. La principale source restant toujours le paiement des subsides en retard. Le Forum 2018 ayant généré des revenus, il sera plus aisé de régulariser la dernière échéance.

### FORUM 2018

En juin 2018, la FUP tenait son second Forum (à Bozar) placé sous le signe d'une réflexion quant aux nouveaux domaines d'activités et nouvelles pratiques intervenant dans la structuration, l'appropriation et l'utilisation des territoires urbains « NEW FIELDS NEW PRACTICES, FOR A BETTER LAND USE »

#### **QUI FAIT LA VILLE AUJOURD'HUI ?**

Aux côtés des acteurs privés et publics traditionnels de la ville, de nouveaux entrants s'affirment.

Ces nouveaux venus (startupeurs) agissent à deux niveaux :

D'une part, ils multiplient les initiatives : espaces de rencontres ou partagés, conception participative, nouveaux services urbains, collaboration numérique, recyclage des matériaux, création de cycles courts, réinsertion de la nature dans la ville, etc.

D'autre part, ils font apparaître de nouvelles notions : tiers-lieu pour néo nomades, quartier à vivre, convivialité de proximité, ville productive, réduction des besoins de se déplacer, etc.

Ces nouveaux promoteurs, collectifs de tout ordre, réseauteurs, etc. ont un mot d'ordre :

#### **Faire la ville immédiatement !**

Qu'ils soient développeurs, aménageurs, prestataires de services, agents des administrations ou décideurs publics, leur intérêt est de se mettre à l'écoute des signaux qui anticipent, ces petites musiques des changements déjà en route.

La publication des conclusions/recommandations de ces travaux est l'occasion de découvrir 7 préconisations contribuant au(x) futur(s) des villes et métropoles.

#### 7 PRECONISATIONS :

- Appeler chacun à contribuer : la démocratie par le bas
- Stratégie territoriale : Projets transversaux et flexibles
- Développement territorial : de haut en bas et inversement
- Enrichir les interactions : Associer nature et milieu bâti
- Ressources : une gestion durable
- Sortir des logiques simplistes : le résultat davantage que le processus
- Urbanistes : Comment élargir ses connaissances ?

Cette année 2018 n'a pas permis de reconduire le grand prix de l'urbanisme faute de soutien et de financements suffisants.

Après avoir interrogé les « Nouveaux usages, Nouvelles mobilités » lors du Forum 2017, « Nouvelles pratiques, Nouveaux champs d'action » lors du Forum 2018, le prochain Forum 2019 s'interroge sur l'impulsion à donner à nos vi(II)es. Un exercice de prospective, qui entend tracer des voies concrètes pour la ville aimable.

Le Forum 2019 aura pour thème « Towards Friendly Cities » et traitera notamment de qualité du cadre de vie, d'impact des pollutions multiples, du stress et du bruit, de rapports tendus entre les catégories sociales ou culturelles, la question se pose : comment rendre nos villes plus attractives ? Une voie qui commence à être explorée, c'est de les rendre davantage aimables, apaisées et désirables. Quels projets, réalisations ou modes de gestion sont concernés ? Comment les questionner, à travers un regard prospectif ?

#### Relations VRP/ISOCARP

Suite à l'intention du CD de la CUB est de passer la main au CA de la FUP pour ce qui concerne les relations avec le VRP et ISOCARP étant donné que les sujets traités concernent plus l'urbanisme que les urbanistes, le CA de la FUP a accepté de prendre la relève et a pris contact à plusieurs reprises avec la VRP afin de coordonner les initiatives pour notamment la représentation de la Belgique à ISOCARP

Plusieurs échanges entre la FUP et la VRP ainsi que les représentants de la délégation belge ISOCARP ont permis de cerner les coopérations possibles entre les différentes organisations et ainsi développer d'éventuels événements ou activités communes. Nous noterons pour cette année :

- La participation au congrès mondial ISOCARP en Norvège, riche de découvertes
- Une séance sera co-organisée en janvier 2019 avec VRP à perspectives.brussels pour visionner les principaux exposés (Rifkin, Newman, Girardet notamment) et voir comment en tirer les leçons
- Une newsletter FUP y sera consacrée

#### Organisation des Débats-Bar

Les associations AriB (Architects in Brussels, [www.arib.be](http://www.arib.be)), UWA (Union Wallonne des Architectes) et FUP (For Urban Passion) organisent ensemble, à l'Architect's House à Bruxelles rue Allard 25, ou en Wallonie lorsque le thème concerne cette dernière, un « débat-bar » à chaque changement de saison ...

Le principe : un rassemblement convivial de 2 heures maximum (18:30/20:30), dans une ambiance « lounge » avec open bar, autour d'un débat d'idées :

- libre : ouvert à toutes les opinions, sans langue de bois et donc « poliment » polémique sur un sujet lié à l'architecture et/ou l'urbanisme...
- structuré : courte introduction du sujet par les organisateurs et/ou des témoins- invités avant le débat proprement dit, guidé par un animateur-modérateur...
- dynamique : car alimenté par les réactions de tous les participants invités.

Une invitation est envoyée par mail à un nombre important de personnes concernées par ces matières, issu des listings des 2 ou 3 associations organisatrices, et permet de rassembler une cinquantaine de participants auxquels il est demandé une PAF de 15 euros (donnant droit à deux boissons plus snacks) et un montant démocratique pour les autres consommations.

Thèmes des Débats-Bar précédents :

- Les architectes ne sont pas des urbanistes
- Piétonnier de Bruxelles : espace partagé, espace disputé ?
- CoDT, la réforme expliquée...
- Concours : le grand Salon des Refusés ?
- Des prières de rue à la Gay Pride, jusqu'où peut-on instrumentaliser l'espace public pour affirmer ses convictions ?
- Que penser des nouveaux espaces publics à Bruxelles ?
- Comment aménager le vide en 2020 ? Débat spécial « élections »
- Stop Béton ! (le second débat)

## Projet à mener

---

Les projets à mener de manière prioritaire sont les suivants :

- Mise en place de la formation « Qualité » pour les bureaux d'études, avec le BCCA ;
- Mise en place de « l'Entretien de l'Urbaniste » ;
- Mise en place d'un rapprochement avec ECTP et ISOCARP et d'une réflexion d'une installation commune à la fondation Kanal, qui ambitionne de faire du nouveau pôle culturel – Citroën, à la fois un levier essentiel du développement d'un territoire urbain en plein renouveau et une vitrine qui fera rayonner la Capitale de l'Europe ;
- Marchés publics de prestations intellectuelles en matière de dossiers d'urbanisme en collaboration avec l'UVCW ;
- Mémoire pour les élections fédérales et régionales.

## Informations générales

### Composition du Conseil de direction

Président : S. PEETERS

Vice-Président : P. COX

Vice-Président :

Secrétaire Général : B. IPPERSIEL

Secr. Gén. Adjoint : R. DAELE

Trésorière : St. ROOSE

Conseillère : J-C. DE BRAUWER

Conseiller : P. LACONTE

Conseiller : X. MARIAGE

Déléguée SPW DGO4 : poste vacant

Délégué BDU RBC : poste vacant

### Coordonnées

**Chambre des Urbanistes de Belgique**

**Rue Ernest Allard, 21**

**10000 Bruxelles**

**Tél 02/512.34.52**

**[www.urbanistes.be](http://www.urbanistes.be)**

CUB

Chambre des Urbanistes de Belgique

Union professionnelle reconnue en 1962